

NOTRE ENGAGEMENT

Cet office de tourisme classé en catégorie III, appartient au réseau de FNOTSI
Il s'engage à :

- >> Mettre à votre disposition un espace d'accueil et un espace d'information facilement accessibles
- >> Faciliter vos démarches
- >> Vous offrir du mobilier pour vous asseoir
- >> Vous informer gratuitement sur l'offre touristique locale
- >> Afficher et diffuser ses périodes d'ouverture exprimées en une langue étrangère au moins
- >> Etre ouvert au moins 120 jours par an
- >> Répondre toute l'année à vos courriers
- >> Assurer un service d'accueil permanent tenu par du personnel pratiquant une langue étrangère au moins
- >> Assurer la fourniture de cartes touristiques, plans et guides touristiques sur support papier
- >> Vous donner accès à son site internet bilingue
- >> Diffuser son information touristique également sur support papier traduite au moins en une langue étrangère relative :
 - à tous les hébergements touristiques classés comportant au moins le nom de l'établissement, les coordonnées postales, le courriel, l'adresse du site internet, les coordonnées téléphoniques, le niveau du classement
 - aux monuments et sites touristiques culturels, naturels ou de loisirs pouvant comporter l'indication des tarifs d'usage, des périodes et horaires d'ouverture au public, du site internet et des coordonnées téléphoniques et postales
 - aux événements et animations
 - aux numéros de téléphone d'urgence
- >> Mettre à jour annuellement son information touristique
- >> Afficher à l'extérieur les numéros de téléphone d'urgence
- >> Traiter vos réclamations et mesurer votre satisfaction
- >> Mettre à votre disposition un conseiller en séjour
- >> Garantir la fiabilité et l'actualité de l'information sur l'offre touristique locale
- >> Actualiser les données sur l'offre touristique de sa zone géographique d'intervention



NOTRE ENGAGEMENT

Cet Office de Tourisme en cours de classement dans la catégorie I (appartient au réseau de FNOTSI).
Il s'engage à :

- >> Mettre à votre disposition un espace d'accueil et un espace d'information facilement accessibles.
- >> Faciliter vos démarches.
- >> Vous offrir du mobilier pour vous asseoir.
- >> Vous informer gratuitement sur l'offre touristique locale.
- >> Afficher et diffuser ses périodes d'ouverture exprimées en deux langues étrangères au moins.
- >> Vous offrir l'accès libre au wifi.
- >> Etre ouvert au moins 305 jours par an samedi et dimanche inclus en période touristique ou d'animation.
- >> Répondre toute l'année à vos courriers.
- >> Assurer un service d'accueil permanent tenu par du personnel pratiquant deux langues étrangères au moins.
- >> Assurer la fourniture de cartes touristiques, plans et guides touristiques sur support papier.
- >> Vous donner accès à son site internet trilingue dédié et adapté à la consultation via des supports embarqués.
- >> Diffuser son information touristique également sur support papier traduite au moins en deux langues étrangères relative :
 - à tous les hébergements touristiques classés comportant au moins le nom de l'établissement, les coordonnées postales, le courriel, l'adresse du site internet, les coordonnées téléphoniques, le niveau du classement ;
 - aux monuments et sites touristiques culturels, naturels ou de loisirs pouvant comporter l'indication des tarifs d'usage, des périodes et horaires d'ouverture au public, du site internet et des coordonnées téléphoniques et postales ;
 - aux événements et animations ;
 - aux numéros de téléphone d'urgence.
- >> Mettre à jour annuellement son information touristique.
- >> Afficher à l'extérieur les numéros de téléphone d'urgence.
- >> Présenter toute l'offre qualifiée de sa zone d'intervention pour toutes les clientèles.
- >> Vous donner accès à la consultation des disponibilités d'hébergements classés.
- >> Traiter vos réclamations et mesurer votre satisfaction.
- >> Proposer un service d'information touristique intégrant les nouvelles technologies de l'information et de la communication (réseaux sociaux, téléphonie mobile, géolocalisation...).
- >> Respecter les exigences [de la certification...] ou [de la marque...].
- >> Mettre à votre disposition un conseiller en séjour.
- >> Garantir la fiabilité et l'actualité de l'information sur l'offre touristique locale

